

Scandale des abus sexuels dans le football haïtien: Un procès en diffamation imminent pourrait coûter 64 700 dollars au journaliste s'il perd. Il dit qu'il n'abandonnera jamais

Par Amy Woodyatt, CNN

Publié 12 h 08 HAE, jeu 23 mars 2023



Jeanty Junior Augustin/Reuters

Yves Jean-Bart, portant un masque de protection, est photographié arrivant à son audience au bureau du procureur de Crois-Des-Bouquets, après avoir été accusé d'avoir abusé sexuellement de jeunes footballeurs au centre national d'entraînement du pays, en Haïti, le 14 mai 2020.

CNN — Un journaliste d'investigation qui a détaillé les allégations d'abus sexuels et de harcèlement contre l'ancien président de la Fédération haïtienne de football (FHF) fait maintenant face à un procès en diffamation visant à le bâillonner, a déclaré son avocat à CNN Sport.

Le journaliste français Romain Molina – qui a écrit des articles détaillant les allégations contre l'ancien président de la FHF, Yves Jean-Bart – doit comparaître devant le tribunal judiciaire de Paris le 27 mars après que Jean-Bart a déposé une plainte accusant Molina de diffamation.

L'instance dirigeante du football mondial, la FIFA, a banni Jean-Bart du sport à vie en 2020, à la suite d'une enquête menée par son comité d'éthique qui a révélé que l'ancien patron de la FHF avait « abusé de sa position et harcelé et abusé sexuellement de diverses joueuses, y compris des mineures, en violation du Code d'éthique de la FIFA ».

Les avocats de Jean-Bart à l'époque ont qualifié l'interdiction de « parodie de justice » et ont déclaré qu'il s'attendait à être « entièrement exonéré » et réintégré.



Espoir pour la « nouvelle » NWSL après que d'anciens entraîneurs ont été bannis après une enquête pour inconduite

L'enquête et la décision de la FIFA ont été prises après la publication du reportage de Molina en avril et mai 2020 dans The Guardian et deux vidéos sur la chaîne YouTube de Molina.

Cependant, Jean-Bart a fait appel et en février de cette année, le Tribunal arbitral du sport (TAS) a annulé l'interdiction, écrivant dans un jugement: « Les faits présentés pour tenter d'établir l'existence d'abus sexuels étaient incohérents, contradictoires ou même inexacts. Le panel du TAS ne pouvait donc pas les maintenir et confirmer les sanctions sur la seule base de preuves circonstanciées.

Ce mois-ci, la FIFA a déclaré qu'elle faisait appel de la décision, affirmant qu'elle « contient un certain nombre de vices de procédure et de fond très graves, y compris l'incapacité du panel du TAS à évaluer les éléments de preuve clés qui ont été présentés par la FIFA ».

Lors d'une conférence de presse en mars, les avocats de Jean-Bart ont confirmé qu'ils avaient déposé une plainte auprès du tribunal de Paris, accusant Molina de diffamation, selon un résumé de la conférence envoyé à CNN.



Alexandre Schneider / Getty Images

La FIFA a banni à vie Yves Jean-Bart du football en 2020, mais, à la suite d'un appel, le Tribunal arbitral du sport a annulé l'interdiction.

Mercredi, les avocats de Jean-Bart ont déclaré qu'ils avaient intenté une action en justice « après que Molina ait entrepris intentionnellement et malicieusement de cibler le Dr Jean-Bart dans une série de faux rapports qui rendaient salaces et gravement préjudiciables des allégations d'inconduite basées uniquement sur des sources anonymes et des ouï-dire ».

Se référant à la décision du TAS, l'avocat de Jean-Bart, Stanley Gaston, a poursuivi : « Tout comme les faits ont démontré l'innocence du Dr Jean-Bart, nous avons l'intention de démontrer qu'ils vont de l'avant dans ce procès contre Romain Molina afin que le Dr Jean-Bart et sa famille puissent obtenir un semblant de paix et de justice. »

Mokhtar Abdennouri, l'avocat de Molina, a déclaré mercredi à CNN que la poursuite avait été intentée « comme une procédure engagée pour bâillonner mon client », mais a déclaré qu'il était « vraiment confiant » que le résultat favoriserait son client, car il a publié son reportage « sous la direction du Guardian ».